NORMANDIE ÉQUINE VALLÉE
CAMPUS INTERNATIONAL DU CHEVAL

N° de Délibération : 2025-14

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
REUNION DU 13 MAI 2025
APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2025

Réunis le 13 mai 2025 à 9H00 en visio-conférence sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Julie BARENTON GUILLAS, Malika CHERRIERE, Sophie DE GIBON, Christine EVEN, Audrey GADENNNE, Patricia GADY DUQUESNE, Sophie GAUGAIN, Emmanuelle TREMEL et messieurs Xavier CHARLES, David FONTAINE et Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Mesdames Amandine D'OLEON, Florence MAZIER, Angélique PERINI et messieurs Fabien ACHARD DELALUARDIERE et Antoine CASINI.

Nombre de membres en exercice	16
Nombre de membres présents	11
Nombre de pouvoirs	/
Nombre de votants	11

*****

VU le code général des collectivités territoriales,

Le comité syndical de Normandie Équine Vallée,

Après avoir pris connaissance du projet de procès-verbal du comité syndical du 13 février 2025,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du comité syndical du 13 février 2025.

La Présidente du syndicat mixte
Malika CHERRIERE

Malika CHERRIERE

Certified by yousign

ANNEXE : PV DU COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2025

Etaient présents avec voix délibérative Mesdames Julie BARENTON GUILLAS, Malika CHERRIERE, Sophie DE GIBON, Christine EVEN, Audrey GADENNE, Emmanuelle TREMEL, et Messieurs Fabien ACHARD DELALUARDIERE, Xavier CHARLES et Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Mesdames Amandine D'OLEON, Patricia GADY-DUQUESNE, Sophie GAUGAIN, Florence MAZIER, Angélique PERINI, et messieurs Antoine CASINI et David FONTAINE.

****

Alexia LEMOINE rappelle que ce comité syndical a été réuni selon les modalités de la procédure d'urgence afin de prendre les dispositions budgétaires permettant de rembourser les cautions des locataires des logements. Elle remercie l'ensemble des élus de s'être mobilisé rapidement.

Points financiers

Rapport n°1 : Mise à jour de la délibération du BP 2025

Alexia LEMOINE précise que la mise à jour permet de rectifier des erreurs matérielles dans la délibération initiale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Rapport n°2 : DM1 Budget annexe SPIC NEV

Alexia LEMOINE précise que cette DM1 permet d'alimenter le chapitre 16 de la section d'investissement du budget annexe qui permettra de procéder au remboursement des cautions sur les logements.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 3 : Fixation des taux d'indemnité des régisseurs

Alexia LEMOINE précise qu'une régie de recettes doit être mise en place afin de gérer les paiements par internet pour les locations. Un régisseur et un suppléant doivent être désignés et leur modalité de rémunération précisées.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
014-200025344-20250513-2025-14-DE
Date de télétransmission : 05/08/2025
Date de réception préfecture : 05/08/2025